



## **COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL** **DU 25 NOVEMBRE 2021**

*Affiché en exécution de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Locales*

**L'an deux mil vingt-et-un, le 25 novembre, à 19 heures 30,**

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué par le Maire conformément à l'article L.2121-10 du Code général des collectivités territoriales le 19 novembre 2021, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil municipal de la commune, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc GRANGE, Maire.

**PRESENTS : 19**

**ABSENTS EXCUSES : 4**

**ABSENTS : /**

**xxxxxx**

Au cours de cette séance, le Conseil Municipal a :

1. Décidé d'adhérer au service commun des systèmes d'information porté par Loire Forez Agglomération à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, et approuvé la convention qui s'y rattache ;
2. Entériné la Décision Modificative n° 5 ;
3. Approuvé la participation de l'Association du Tennis Club Savignolais dans le cadre des travaux de réfection des courts de tennis ;
4. Appliqué la tarification sociale au restaurant scolaire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 ;
5. Autorisé la signature d'une convention de partenariat avec le centre social de Montbrison ;
6. Autorisé la seconde mise à disposition du dossier simplifié d'acquisition publique modifié ;
7. Accepté les tarifs 2022 proposés par le délégataire pour le Golf des Etangs.

Le Maire,

Jean-Marc GRANGE